

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

**Séance ordinaire du 27 février 2025**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 21 février 2025	

**N°4**

**Actualisation du plan pluriannuel d'investissement 2024-2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BETHUNE, M. CHAMBON, M. CUZIN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

**Membres ayant voix consultative**

- **Suppléant** : Mme GUILLOT
- **Le directeur départemental** : Contrôleur général GLASIAN.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef BERARD, Commandant IZARD, Adjudant-chef CHELOUCHE.
- **Le représentant des fonctionnaires territoriaux élus de la CATSIS** : M. TRICHARD et Mme MERCIER.
- **Le référent sûreté et sécurité** : Lieutenant-colonel THOMAS.
- **Le référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant-colonel CROUSEAUD.
- **Le médecin chef** : Médecin de classe exceptionnelle TAILLANDIER.

**Membres de droit**

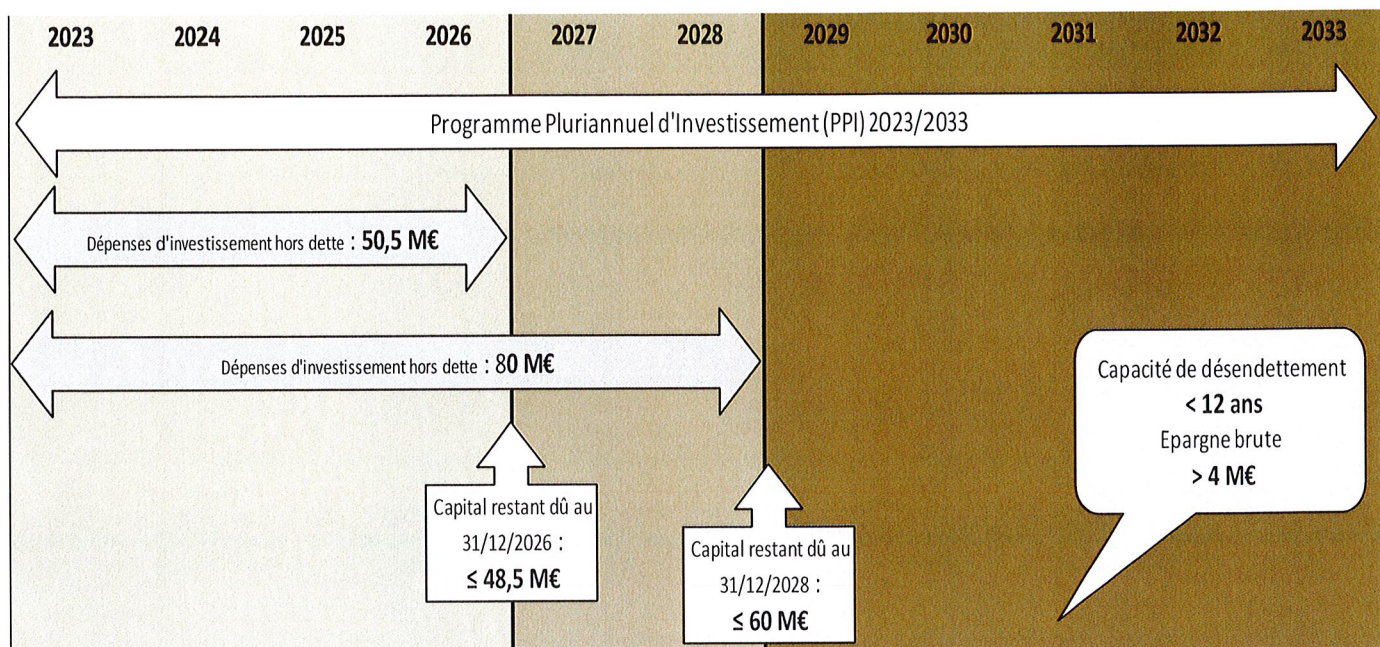
- Mme PIRON, Directrice de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHESY, Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. BOYER, Mme BRUN, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme PRUNIER, M. VALLÉE.  
**Suppléants** : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Adjudant-chef VIDAL.
- **Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers** : Commandant BARILI.

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement** (PPI) est un document de programmation. Indispensable, il permet au SDIS 63 de planifier ses **investissements** sur le long terme et donc de financer les travaux préventifs ou curatifs nécessaires à ses infrastructures et ses équipements.

L'article 6.4 de la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département du Puy-de-Dôme et le SDIS 63 pour les années 2023-2026 indique la nécessité de produire un PPI sur la période 2023 - 2033. La trajectoire financière et les conditions suspensives au versement des sommes annuelles du Département au bénéfice du SDIS sont précisés ci-dessous :



Ce même article demande l'actualisation de ce PPI, une fois par an. Le présent document évoque les modifications projetées dans le cadre de l'actualisation du PPI.

Les principales modifications relèvent des points suivants :

- **Déployer le Pôle d'activité de Crouël**

Le projet de regroupement des services fonctionnels, opérationnels, logistiques, pédagogiques, et la direction sur une même zone a été initié depuis plusieurs années.

La volonté est de permettre entre 2024 et 2026 de **déplacer l'actuel Plateau Logistique Départemental (PLD) sur le Pôle d'activité**, afin de stopper la location du bâtiment sis au 149 avenue du Brezet à Clermont. Ce déplacement nécessite des lourds travaux de voiries.

La redéfinition du projet au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 a permis de redimensionner l'enveloppe financière de plus de 8,5 M €, initialement, à 4,5 M €, désormais.

- **Investir dans des infrastructures immobilières modernes au bénéfice des unités territoriales**

La volonté est donc d'exploiter les financements ainsi disponibles au bénéfice des territoires. En effet, le SDIS dispose de **150 sites** distincts sur l'ensemble du territoire puydomois. Une première nécessité réside dans la construction de centres d'incendie et de secours, notamment dans le cadre de regroupement d'unités sur un site unique.

Initialement, il était envisagé la réalisation du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) Pays de Rochefort et le commencement de la construction du Centre d'incendie et de Secours de Clermont-Fd, dont la réception est projetée en 2030/31.

Dorénavant, deux constructions sont proposées en sus du plan de charge initial sur la période 2024-2027. La réalisation du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Viverols-Sauvessanges pour une autorisation de programme (AP) à hauteur de 1,5 M €, et un autre projet, non défini à date, pour une AP de 2 M €.

Ces nouvelles constructions sont subordonnées à une participation financière conjointement ou non, de la commune siège du CIS, des communes de premier appel du CIS ou encore de l'EPCI siège du CIS, cela sous la forme d'une subvention d'équipement de l'ordre de 30 % du montant hors taxe des travaux.

Le maintien en capacité opérationnelle, relevant de règles de sécurité, d'amélioration des conditions de vie (sanitaire, vestiaires H/F, climatisation...), de sobriété énergétique des unités existantes et des nécessités de rénovation des unités est réévalué sur la période 2025-2026 à un **montant annuel 1 M €**.

- **Prendre en compte les nécessités opérationnelles et les évolutions techniques, par la dotation de matériels opérationnels récents et adaptés aux risques et menaces**

L'autorisation de programme initiale permet le renouvellement des matériels qui se dégradent, évoluent au regard des évolutions technologiques et réglementaires et nécessitent leur remplacement.

Dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le SDIS 63 a déposé un projet visant à développer les services numériques permettant d'améliorer la relation entre les administrations publiques et les usagers dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la mobilité... Il est proposé l'acquisition d'appareils de télémédecine de type multiparamétriques, d'un logiciel dédié à la dématérialisation sécurisée des bilans afin d'assurer le transfert des données, et de tablettes équipées de carte SIM M2M. La quantité des moyens évoqués s'envisage par l'octroi de la subvention sollicitée.

- **Améliorer nos systèmes informatiques et de communication et intégrer les dispositifs nationaux imposés (RRF NexSIS)**

Une convention a été signée avec l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) et oriente le déploiement « NexSIS 18-112 » entre fin 2026 et début 2027. Le précédent PPI établissait une dépense en investissement pour NexSIS de 1 380 000 € d'ici fin 2028. Le SDIS 63 a octroyé une subvention d'investissement à l'ANSC en 2024 de 300 000 € puis en 2025 de 180 000 €. Les montants restants sont orientés sur des travaux de la plateforme actuelle du CTA / CODIS sise au CHU.

Conformément à l'article L.1424-31 du CGCT, la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours a été consultée le 5 décembre 2024.

En synthèse et conformément à la convention pluriannuelle en vigueur sur la période 2023-2026, le SDIS 63 oriente ses investissements en s'inscrivant dans la trajectoire financière établie par la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et le SDIS 63.

Conformément à l'article L.1424-31 du CGCT, la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours a été consultée le 5 décembre 2024.

## DÉCISION

---

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- **d'adopter l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement tel que présenté.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2025**

Le président  
du Conseil d'administration du SDIS 63,

  
**Jean-Paul CUZIN**

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20250227-25\_11226-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2025  
Date de réception préfecture : 28/02/2025